

26 - Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2012

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Le budget 2012 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 950 000 €.

- . 330 000 € sur la ligne 21.0202313.2612
- . 170 000 € sur la ligne 21.213.2313.2612
- . 450 000 € sur la ligne 23.414.2313.10.002.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

Cette année encore une partie importante du budget est consacrée à la mise aux normes des systèmes énergétiques de froid, dont les installations du Centre Administratif Municipal (CAM).

1. Actions réglementaires : 475 000 €

La mise aux normes des installations de production de froid dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les fluides frigorigènes, ainsi que diverses actions de mise en sécurité :

- Centre Administratif Municipal	215 000 €
- Autres (théâtre, tunnel...)	40 000 €
- Grosses réparations des groupes électrogènes	100 000 €
- Autres (fournitures, inertage des cuves fioul...)	80 000 €
- Mises en sécurité d'installations	20 000 €

2. Poursuite du programme de rénovation et de sobriété : 475 000 €

La modernisation des moyens de production et de distribution : 355 000 €

- dont Groupe Scolaire Butte 1 et 2
- dont Citadelle zoo
- dont Eglise Saint-Maurice
- dont travaux sur Consommateurs importants
- dont Traitement énergie réactive et automatismes

La modernisation et le développement de systèmes d'information et de gestion : 110 000 €

Elaboration et mise en œuvre du plan de comptage	60 000 €
Modernisation des outils de gestion et de pilotage (supervision GTC, logiciel...)	50 000 €
Opérations Maîtrise Demande en électricité :	10 000 €

Le budget 2012 consacré aux énergies renouvelables engagé par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 360 000 €.

Les crédits sont imputés au chapitre 23.93.2313.3613.30900.

Le programme concerne prioritairement la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables et en particulier un projet conséquent de chaufferie bois dans le secteur Mallarmé.

Dont

1. Développement des énergies renouvelables, études et travaux : 295 000 €

- Chaufferie bois Mallarmé et réseau technique :	265 000 €
- Chaufferie granulés de bois	10 000 €
- Expérimentation Petit éolien urbain	20 000 €

2. Sensibilisation des acteurs du territoire : 25 000 €

Réalisation du nouvel appartement témoin «Fontaine Eco 2»	25 000 €
---	----------

3. Subventions : 40 000 €

Subventions Economie d'énergie et énergies renouvelables dont le solaire thermique au secteur résidentiel et aux bailleurs sociaux	40 000 €
--	----------

Une somme de 300°000€ est également prévue au chapitre 23.30.2313.9018.30900 dans le cadre de la ligne spécifique prévue pour les travaux d'économie d'énergie, financée par un emprunt dont les annuités seront compensées par les économies induites, ces crédits seront consacrés à l'avancement de la chaufferie bois de Mallarmé.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2012,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2012.

«**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Je ne vois pas de demande d'intervention. Pas d'opposition, pas d'abstention. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 février 2012.